

Conseiller (ère) en prévention
Poste permanent

ASP CONSTRUCTION
Montréal (Anjou), Québec



Description de l'organisation

Fondée en 1985 en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction a pour mandat d'offrir aux employeurs et aux travailleurs de son secteur des services de formation, d'information, de recherche et de conseil afin de réduire, voire éliminer, les accidents et les maladies professionnelles sur les chantiers de construction. L'ASP Construction constitue un organisme de référence en matière de prévention en santé et sécurité du travail.

Information générale sur le poste

Rattaché à la Direction prévention, le conseiller en prévention agit à titre de rôle-conseil pour la clientèle du secteur construction en ce qui a trait à la prévention et la santé et sécurité du travail. La personne titulaire du poste doit intervenir de manière professionnelle et autonome auprès de la clientèle du secteur de la construction et agir à titre de personne-conseil pour aider les travailleurs et employeurs à trouver des solutions adéquates pour leur milieu.

Plus précisément, la personne titulaire du poste a pour mandat d'animer des sessions de formations et d'information sous les thèmes de la prévention en santé et sécurité au travail, de collaborer à l'élaboration et la mise à jour des programmes de formation et de participer à la rédaction de différents documents et publications. Elle doit également offrir à la clientèle du secteur des services de rôle-conseil visant l'amélioration des conditions de santé et sécurité sur les chantiers. Le conseiller en prévention est donc appelé à se déplacer fréquemment sur les chantiers ou à différents lieux au Québec pour y exercer ses fonctions.

Sous la responsabilité de la directrice prévention, le Conseiller en prévention effectue les principales tâches suivantes :

- Dispense des sessions de formation et d'information orientées vers la prévention des accidents du travail et des lésions professionnelles.
- Développe des outils de formation et d'information appropriés pour permettre l'amélioration des conditions de SST sur les chantiers de construction et une meilleure prise en charge de la prévention par les travailleurs et les employeurs.
- Sélectionne, recueille, transforme, synthétise et transmet l'information en santé et sécurité aux diverses clientèles.
- Collabore à la révision et à la mise à jour des divers documents.

- Informe les membres sur les services de l'ASP Construction ou tout autre sujet relevant de sa compétence.
- Aide à la formation et au fonctionnement des comités de chantier et des entreprises.
- Visite les chantiers pour identifier les besoins en matière de SST.
- Fournit à notre clientèle de travailleurs et d'employeurs l'assistance technique et les conseils nécessaires visant l'amélioration des conditions de SST sur les chantiers.
- Assiste et participe à tout comité et/ou réunion auquel il est assigné.

Exigences

Profil recherché

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en santé et sécurité du travail et/ou hygiène industrielle ou une expérience jugée équivalente
- Détenir un minimum de cinq (5) ans d'expérience en santé et sécurité du travail
- Posséder l'attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (30 heures)
- Détenir de l'expérience dans le domaine de la construction (atout)
- Expérience en animation de formation (atout)
- Capacité à planifier et organiser son temps de manière autonome
- Avoir une facilité à bien collaborer en équipe
- Être orienté vers le client

Pour déposer votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation à l'attention d'Alexandre Duclos par courriel : aduclos@asp-construction.org.